

# Les discriminations subies par les jeunes

Les jeunes se déclarent plus souvent victimes de discriminations ou de traitements inégaux que les plus âgés, avec toutefois une forte hétérogénéité au sein de la jeunesse : les jeunes femmes le déclarent 1,3 fois plus souvent que les jeunes hommes selon l'enquête Trajectoires et origines (TeO2) ; les jeunes descendants d'immigrés 2 fois plus que les autres jeunes. Ainsi, la jeunesse, au-delà de constituer un critère potentiel de discrimination en tant que tel, joue un rôle d'amplificateur des autres phénomènes discriminatoires, notamment ceux liés à l'origine ethnique supposée ou au sexe.

La discrimination consiste à traiter une personne ou un groupe de personnes de manière défavorable en raison de critères considérés comme illégitimes et prohibés. Elle a été introduite dans le droit français en 2001<sup>1</sup>. Depuis, la législation a été précisée et étoffée : elle prévoit actuellement plus de 25 critères légaux de discrimination, dont l'âge qui concerne potentiellement l'ensemble des jeunes, mais aussi d'autres critères comme le genre, l'origine ethnique, la religion ou le handicap<sup>2</sup>.

## LA PÉRIODE DE LA JEUNESSE, UN AMPLIFICATEUR DES DISCRIMINATIONS

La jeunesse correspond à une période de transition durant laquelle les jeunes sont confrontés à de nombreux contextes de sélection, qui peuvent potentiellement donner lieu à des discriminations. C'est par exemple l'âge des premiers logements, des premiers emplois, et, pour certains, des candidatures à une formation sélective.

Ainsi, dans les enquêtes sur le ressenti et le vécu des discriminations, les jeunes apparaissent davantage touchés que les plus âgés, dans des proportions toutefois très variables selon les enquêtes. Ces différences s'expliquent par la difficulté à mesurer les discriminations (voir encadré). Selon l'enquête de référence Trajectoires et origines (TeO2) sur laquelle s'appuie cette fiche (voir encadré), en 2019-2020, 20 % des 18-30 ans déclaraient avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années, contre 17 % tous âges confondus et 14 % chez les 51-59 ans (voir tableau). D'autres enquêtes (l'Eurobaromètre et l'enquête Conditions de vie et aspirations du CRÉDOC) viennent confirmer et même amplifier ces résultats en indiquant que les jeunes seraient deux fois plus nombreux que les plus âgés à se déclarer touchés par les discriminations.

## LES CONTEXTES ET MOTIFS DE DISCRIMINATION

### Les études et l'emploi parmi les contextes les plus cités

Dans l'enquête TeO2, les jeunes sont nombreux à citer les études comme contexte de discrimination, ce qui en fait la situation la plus citée (7 %

<sup>1</sup>. Loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.

<sup>2</sup>. Au-delà de ceux déjà cités, les critères prohibés par la loi sont les suivants : appartenance ou non à une prétendue race, appartenance ou non à une nation, langue étrangère, santé, grossesse, caractéristiques génétiques, orientation sexuelle, apparence physique, situation familiale, patronyme, lieu de résidence, mœurs, perte d'autonomie, domiciliation bancaire, vulnérabilité économique, activités syndicales, opinions politiques, opinions philosophiques, et enfin, depuis 2022, qualité de lanceur d'alerte.

### encadré

#### Sources et méthode – L'enquête Trajectoire et origines (TeO) et les difficultés à mesurer les discriminations

Les chiffres présentés dans cette fiche s'appuient sur l'enquête statistique Trajectoires et origines 2 (TeO2), réalisée en 2019-2020 conjointement par l'INED et l'INSEE. Celle-ci a interrogé 27 200 personnes âgées de 18 à 59 ans, habitant en France métropolitaine (Beauchemin *et al.*, 2023).

Les enquêtes de ce type sur le vécu ou le ressenti discriminatoire permettent de quantifier les discriminations, même si elles indiquent des prévalences des discriminations très différentes selon leurs caractéristiques (formulation des questions, thématique et type de l'enquête, échantillonnage, mode de collecte, etc.). Elles pointent cependant vers les mêmes profils-types de personnes subissant le plus de discriminations (descendants d'immigrés et femmes notamment). Il convient ainsi de ne pas comparer entre eux les résultats de deux enquêtes différentes, mais de confronter les discriminations déclarées par différents groupes sociaux au sein de la même enquête, comme nous le faisons dans cette fiche. **Des résultats plus détaillés sont également fournis, à côté de cette fiche, dans des [tableaux complémentaires en ligne](#).**

Par ailleurs, l'écart de ressenti discriminatoire entre les jeunes et les plus âgés semble s'expliquer par une différence d'exposition au risque discriminatoire plutôt que par une plus forte sensibilité des jeunes à la thématique des discriminations, ce que corroborent à la fois des enquêtes par entretiens qualitatifs et la confrontation de plusieurs types de questions complémentaires dans les enquêtes quantitatives (Lesné, 2013).

Enfin, depuis quinze ans, de nombreux testings statistiques (ou tests de discrimination) ont été menés afin de mesurer le niveau de discrimination auquel les jeunes et les moins jeunes font face. Ils consistent à comparer les résultats obtenus par deux candidats identiques mais différant selon une caractéristique donnée (le sexe par exemple), dans des contextes potentiellement discriminatoires comme la recherche d'un emploi ou d'un logement. Ces travaux ont permis de montrer que les discriminations en fonction de l'origine ethnique ou du genre étaient fortes, notamment pour les jeunes (Kerivel, 2018).

des jeunes déclarant avoir subi des discriminations à l'école ou à l'université). À tous les âges, l'emploi figure également parmi les contextes discriminatoires fréquemment cités : 7 % des 18-30 ans déclarent avoir subi une discrimination dans ce cadre, contre 8 % toutes classes d'âge confondues.

## tableau

Discriminations subies au cours des cinq dernières années, par motif et par âge

		18-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-59 ans	Tous ans
<b>A déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années*</b>		<b>20 %</b>	<b>18 %</b>	<b>16 %</b>	<b>14 %</b>	<b>17 %</b>
Motifs cités par les personnes ayant déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations (plusieurs motifs possibles)	Couleur de peau, origines ou nationalité	9 %	8 %	6 %	5 %	7 %
	Sexe	6 %	7 %	4 %	3 %	5 %
	Âge	5 %	1 %	1 %	3 %	3 %
	Façon de s'habiller	3 %	1 %	1 %	1 %	1 %
	Poids	2 %	1 %	2 %	1 %	2 %
	Lieu d'habitation, quartier	2 %	1 %	1 %	0 %	1 %
	Religion	1 %	2 %	1 %	0 %	1 %
	État de santé ou handicap	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %
	Accent ou façon de parler	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
	Situation familiale	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %
	Orientation sexuelle	0,4 %	0,5 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %
Autres raisons	3 %	3 %	5 %	4 %	3 %	

\* La question posée était la suivante : « Au cours des cinq dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ? » Les résultats présentés correspondent au cumul des enquêtes ayant répondu « souvent » ou « parfois ».

Source : INED-INSEE, enquête Trajectoires et origines 2 (2019-2020).

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Lecture : 20 % des 18-30 ans déclarent avoir subi parfois ou souvent des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années, 9 % des 18-30 ans déclarent avoir subi des discriminations liées à leur couleur de peau, leurs origines ou leur nationalité.

## L'origine et le sexe, principaux motifs de discrimination

Les discriminations liées à l'origine, à la nationalité ou à la couleur de peau sont les plus présentes (9 % des jeunes citent l'un de ces critères). Celles liées au sexe sont également très prégnantes (6 %), et dénoncées très majoritairement par les jeunes femmes. Viennent ensuite l'âge (5 %), puis, la religion, l'état de santé ou le handicap, ou encore le lieu de résidence qui sont déclarés par moins de 3 % des jeunes répondants (voir tableau).

## Des discriminations liées à l'âge souvent vécues par les jeunes, mais plus difficiles à établir

L'âge apparaît donc parmi les trois premiers motifs de discrimination ressentis par les jeunes, à des niveaux supérieurs aux discriminations liées à l'âge rapportées par les quinquagénaires (5 % contre 3 %). Au-delà du ressenti, les discriminations liées à l'âge sont plus difficiles à établir que celles liées à l'origine supposée ou au sexe, notamment sur le marché du travail : de nombreux jeunes vivent par exemple l'expérience d'être écartés d'un emploi en raison de leur manque d'expérience professionnelle (Hidri Neys, Macé, 2020), qui n'apparaît cependant pas comme un motif a priori illégitime de sélection ; cette situation, surtout si elle se répète, peut toutefois être ressentie par les jeunes concernés comme un traitement inégalitaire ou une discrimination.

## FOCUS SUR LES JEUNES FEMMES ET LES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS

### Des différences de vécu entre les jeunes femmes et les jeunes hommes

Les jeunes femmes déclarent davantage que les jeunes hommes être concernées par les discriminations (23 % contre 17 % selon l'enquête TeO2), et les motifs et les lieux où ces discriminations se sont produites sont très différenciés selon le genre. Elles sont 11 % à déclarer avoir subi une discrimination sexiste, contre 1 % seulement des jeunes hommes. Elles évoquent également davantage les discriminations liées au poids (4 % contre 1 %) ou à la façon de s'habiller (4 % contre 2 %), alors que les jeunes hommes évoquent un peu plus souvent des discriminations liées à l'origine ou à la couleur de peau (10 % contre 8 %).

Les jeunes femmes déclarent beaucoup plus souvent avoir vécu des discriminations sur leur lieu de travail (9 % d'entre elles), lors d'une recherche d'emploi (5 %), dans les transports en commun (6 %) ou lors de loisirs (5 %), alors que les jeunes hommes citent davantage les contrôles de police (4 %), ou, dans une moindre mesure, la recherche d'un logement.

### Des discriminations particulièrement fréquentes pour les jeunes immigrés ou descendants d'immigrés

Les jeunes immigrés (31 %), descendants d'immigrés (31 % également), ou encore natifs ou descendants de natifs des Outre-mer (33 %) sont deux fois plus nombreux à faire état de discrimination au cours des cinq dernières années que les jeunes sans ascendance migratoire ou ultramarine directe (16 %). Ce ressenti discriminatoire diffère selon l'origine géographique, les jeunes issus de l'immigration africaine hors Maghreb (42 %) et du Maghreb (37 %) subissant beaucoup plus fréquemment des discriminations.

Environ un quart des jeunes immigrés, descendants d'immigrés ou nés en outre-mer font état d'une discrimination liée à la couleur de peau, aux origines ou à la nationalité. Les autres motifs de discrimination, en particulier en raison du sexe (entre 6 ou 7 %) ou de l'âge (5 %), sont autant cités par les jeunes descendants d'immigrés que par les jeunes sans ascendance migratoire ou ultramarine directe. Les jeunes immigrés les citent en revanche significativement moins (4 % et 1 %). Par ailleurs, les jeunes immigrés et descendants d'immigrés font davantage état de discriminations liées à leur religion (6 % des descendants d'immigrés) ou à leur quartier d'habitation (4 %).

Augustin Vicard, directeur de l'INJEP

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Commission européenne, 2019, Eurobaromètre Spécial 493, Rapport sur la discrimination dans l'Union européenne.
- Beauchemin C., Ichou M., Simon P., Groupe de conception de l'enquête TeO2, 2023, « [Trajectoires et Origines 2019-2020 \(TeO2\) : présentation d'une enquête sur la diversité des populations en France](#) », *Population*, n° 78, p. 11-28.
- Berhuet S., Brice Mansencal L., Hoibian S., Millot C., Müller J. (CREDOC), 2022, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, INJEP Notes & rapports.
- Bricet R., James S., Grévin A., 2023, *Expérimenter pour prévenir et lutter contre les discriminations envers les jeunes*, INJEP Note & rapports.
- Hidri Neys O., Macé E., 2020, « [Introduction. Le recrutement au risque de la jeunesse](#) », *Agora débats/jeunesse*, n° 85, p. 55-73.
- Kerivel A., 2018, *Des jeunesse discriminées au moment de leur insertion sociale*, Notes & rapports INJEP.
- Lesné M., 2013, « [La transition vers l'âge adulte : une période critique d'exposition aux discriminations](#) », *Migrations société*, n° 147-148, p. 205-220.